



**LAMY CLERMONT FERRAND**

52 av. Julien  
63038 CLERMONT FERRAND Cedex 1  
Tél. 04 73 91 52 38 - Fax 04 73 92 01 42  
www.lamy.net

**RESIDENCE MARIVAUX GRAND PARC**

19, 19 bis, 21, 23, 23 bis, rue Marivaux  
18, rue des Neufs Soleils  
63000 CLERMONT-FERRAND

**REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2010**

**PRESENTS** : M. TIXIER, Mme CAUX-THEVENOT, Mme LEFORT, M. ASTIER, M. VINCENT  
Mme JAMET, M. BOUILLOT, M. MICHON, M. SOUBEN

**EXCUSEE** : Mme SIAKA

**SYNDIC** : M. KAÏS

- La prochaine réunion du conseil syndical se tiendra dans les bureaux du syndic LAMY le lundi 25 octobre 2010 à 17h avec la question suivante inscrite à l'ordre du jour, à savoir :

- Avancement des dossiers en cours

- Procédure SCI MARIVAUX GRAND PARC : A ce jour, 3 réunions d'expertise judiciaire ont eu lieu sur place à la résidence, le 9/07/2010, le 06 et 07/09/2010. Lors de ces 3 réunions, il a été traité une grande partie des réserves de livraison des parties communes et de parfait achèvement des bâtiments A, B, C, D et E. D'autres réunions d'expertises doivent intervenir à compter du mois d'octobre 2010 pour traiter le reste des réserves ainsi que les rapports du bureau de contrôle APAVE.

Une lettre recommandée avec A.R. sera adressée à la société VINCI concernant leurs différentes interventions dans la copropriété sans autorisation notamment la modification de deux parkings, l'installation d'une main courante dans le bâtiment C ainsi que l'installation de signalétique « SANS ISSUE » sur les portes communes.

- Installation d'un miroir en bas de la rampe de circulation dans les garages rue Marivaux : trois devis ont été établis par les entreprises RAVEL, AUBIGNAT et FREITAS pour l'installation de deux miroirs. Après échange de vue, il est décidé d'installer un seul miroir rond et bombé par l'entreprise AUBIGNAT pour un montant global de 308,56 € TTC.

- Relevé des compteurs d'eau généraux : comme prévu lors de la réunion du conseil syndical du 03/06/2010, le syndic a adressé une lettre d'accord à la Mairie pour modifier les nouvelles dates de relevé. Suite au relevé du mois de juin 2010, le syndic fera une analyse des consommations individuelles par rapport au relevé de la ville.

- Entretien de l'immeuble : la société GEOVAL a établi une proposition d'honoraires s'élevant à 538,20 € TTC en vue du calcul des surfaces des parties communes des bâtiments A, B, C, D, E et F et sous sols. Après discussion, il est décidé d'accepter cette proposition. Mandat au syndic pour commander immédiatement les travaux.

- Nettoyage des portes de garages : le syndic reprendra contact avec M. GENESTE pour mettre à jour la liste des portes de garages concernées.
- L'entreprise GIRAUD NETT sera dépêchée sur place pour nettoyer les portes de garages collectives.
- Le syndic relancera l'entreprise JARDINAN pour la taille des arbres derrière le bâtiment D et la plantation des lauriers le long des jardins à jouissance privative du bâtiment F à l'automne 2010.
- Problème d'évacuation des eaux pluviales des terrasses : Une déclaration à l'assurance dommage ouvrage a été faite par le syndic à ce sujet. Une lettre sera adressée à Maître REBOUL-SALZE dans ce sens car cette réserve de parfait achèvement était incluse dans la procédure.
- Un nettoyage des toitures terrasse sera effectué au printemps 2011.
- Un courrier sera adressé au bureau APAVE concernant le problème d'infiltrations d'eau pluviale dans les caissons du système de VMC en toiture terrasse.
- Le syndic relancera la société ASTREM au sujet de l'installation de la lampe à éclats de la porte de garages collective rue Marivaux.
- Le syndic relancera également la société ASTREM concernant les dysfonctionnements de la porte de garages collective rue Marivaux suite au dernier choc de véhicule.
- Le syndic est toujours dans l'attente du rapport de la société ASTREM suite au diagnostic effectué par l'APAVE sur les ascenseurs.
- Réglage à 10 secondes du temps d'ouverture des portillons.
- Le syndic relancera l'entreprise AUBIGNAT en vue du réglage de l'ensemble d'entrée rue Marivaux (M. MICHON se propose de recevoir l'entreprise à ce sujet).
- Bâtiment F : installation d'une butée de sol au niveau de la première porte d'entrée.
- Installation d'une butée sur le muret au niveau du portillon rue des 9 soleils.
- Bâtiment C : remplacement de la minuterie du sas d'accès à l'escalier.
- Un courrier sera adressé au cabinet BBV pour connaître l'emplacement exact et le fonctionnement des pompes de relevage.
- Bâtiment A : réglage du détecteur de présence du couloir à gauche au 1<sup>er</sup> étage.
- Le syndic alertera la société VERNET BOSSER au sujet de leurs interventions non satisfaisantes, à savoir :
  - Au bâtiment C : détecteur du hall d'entrée ne marche pas depuis leur intervention
  - Au bâtiment A (sous-sol) : minuterie remplacer par une de 7 min au lieu de 20 : pourquoi ?
- Reconsultation d'entreprises pour les contrats de maintenance et d'entretien des éléments de copropriété.
- La société ARPAGE doit procéder à l'installation d'une plaque « ISSUE DE SECOURS » au sous-sol du bâtiment A face à l'ascenseur dans la semaine 38.
- La vente du parking commun à M. et Mme RAY doit intervenir vers la fin octobre 2010.

Fait à Clermont-Ferrand le 30 septembre 2010

LE SYNDIC

